

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_120_BC_7
*Convention relative à la récupération
"de matériels informatiques et de
téléphones mobiles" en déchèteries
avec l'association Agame.*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
31 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/11/2023

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 120 BC 7 : CONVENTION RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION "DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉPHONES MOBILES" EN DÉCHÈTERIES AVEC L'ASSOCIATION AGAME.

Le Président de séance expose :

Présentation d'AGAME et de ses différentes activités

L'association AGAME, située sur la commune de Le Port est une association de l'économie sociale et solidaire créée en 2016.

L'association AGAME est :

- un lieu de réception et de réparation de matériels informatiques ;
- un lieu de vente de matériels informatiques reconditionnés ;
- un Cyber Espace et un partenaire relais de la C.A.F.

Elle a pour objectifs :

- d'aider les jeunes à réintégrer le marché du travail grâce à un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.) permanent de reconditionnement d'ordinateurs;
- de participer à la politique nationale de prévention des déchets et de développer son activité économique autour du réemploi pour favoriser la création de l'emploi. Elle est une actrice du réemploi des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) sur le Territoire de l'Ouest ;
- de combler le fossé numérique en équipant et en formant les personnes exclues de l'informatique.

AGAME fait partie du Mouvement Emmaüs France, Europe et International, depuis octobre 2020, initiateur du réemploi et de l'insertion par l'Abbé Pierre. Le Mouvement structure, au national, la filière déchets des groupes Emmaüs, avec les éco-organismes et des partenaires recycleurs.

Par leurs distributions sociales gratuites, leurs ventes solidaires et l'inclusion numérique, AGAME aide les plus précaires numériquement dans le respect des valeurs d'Emmaüs.

Le Syndicat de l'Importation et du Commerce Réunion (S.I.C.R.) organise actuellement l'adhésion d'AGAME à ECO-SYSTEM en application des accords d'Emmaüs.

Cette association comporte 39 salariés dont 26 CDD en insertion (15 affectés au réemploi, 6 affectés aux smartphones et 5 en programme Premières Heures en Chantier) et 10 bénévoles. Elle est constituée de 65 adhérents.

Les dons de matériels proviennent des particuliers (0.377 tonnes en 2022) et majoritairement des entreprises/associations/collectivités (13.35 tonnes en 2022).

Le taux de réemploi est de 87%. Les refus sont apportés en déchèterie ou repris par l'entreprise COVALDEC.

Les objets réparés ou transformés sont vendus.

Ces A.C.I. entrent parfaitement dans le cadre de l'économie circulaire et la réutilisation.

Cette association est lauréate de l'appel à projet A.C.I. 2023-2024 mené par la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest qui apporte une aide financière au poste d'encadrant pour 2 ans pour le projet relatif à la téléphonie mobile.

AGAME est également un acteur fondateur du HUB ESS situé sur la commune de Le Port.

Partenariat entre AGAME et le Territoire de la Côte Ouest.

Une convention d'accès aux déchèteries du Territoire de l'Ouest a été signée en 2019 pour permettre à cette association de récupérer du matériel informatique.

Cette récupération a été essentiellement mise en œuvre sur la déchèterie de la Marine avec un espace spécialement dédié pour stocker et sécuriser le matériel (cf. photo en annexe).

Cependant, cette récupération a stagné (cf. données en annexe) du fait d'un défaut de précision quant aux consignes de tri et aux modalités de collecte. Suite à un point effectué, la récupération est de nouveau opérationnelle.

Les deux parties souhaitant améliorer et intensifier le réemploi, il a été proposé d'établir une convention d'un an renouvelable 3 fois sur une durée maximale de 4 ans.

Cette convention permet à l'association de récupérer en déchèterie des D.E.E.E. constitués de matériels informatiques et de téléphonies mobiles.

Ces ressources ne doivent pas obligatoirement être en état de fonctionnement car elles peuvent être utilisées pour récupérer des pièces nécessaires à certaines réparations.

Sont exclus : les imprimantes, les onduleurs, les écrans cathodiques et tous matériels ayant été en contact avec de l'eau notamment la pluie.

Cette récupération sera possible sur toutes les déchèteries fixes du Territoire de l'Ouest. Toutefois, dans un premier temps, seules les déchèteries situées à proximité des locaux d'AGAME seront concernées. Il s'agit des déchèteries implantées sur les communes de La Possession et de Le Port.

A noter que cette récupération de matériels est réalisée à titre gratuit.

Ces matériels font partie de la liste des objets pris en charge par l'éco-organisme Eco-system dans le cadre de la filière Responsabilité Élargie du Producteur des « déchets d'équipements électriques et électroniques ».

La loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), oblige :

- cet éco-organisme à créer un fonds dédié au réemploi pour financer le développement du réemploi.
- par contrat ou par convention aux opérateurs de l'économie sociale et solidaire qui en font la demande, d'utiliser les déchèteries comme lieux de récupération. De ce fait, les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 13/10/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231109-2023_120_BC_7-DE



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER la convention relative à la récupération « de matériels informatiques et de téléphonie mobile » en déchèterie avec l'association AGAME ;**
- **AUTORISER le Président ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président